



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Projet d'autoroute A31 bis
Question au Gouvernement n° 754

Texte de la question

PROJET D'AUTOROUTE A31 *BIS*

Mme la présidente . La parole est à M. Belkhir Belhaddad.

M. Belkhir Belhaddad . Monsieur le ministre des transports, voilà des mois que le projet d'autoroute A31 *bis* n'avance plus. Nous avons eu l'occasion d'évoquer ce sujet lors de votre venue en Moselle, il y a plusieurs semaines. L'actuelle A31, artère vitale pour les plus de 120 000 travailleurs frontaliers quotidiens, corridor européen majeur pour le fret, est structurellement saturée et vieillissante, avec de nombreuses conséquences directes : embouteillages quotidiens, accidents fréquents, réseau secondaire également congestionné.

Dans ce contexte, le projet d'A31 *bis* incarnait une véritable solution. Il a été approuvé en décembre 2023 par l'un de vos prédécesseurs, M. Clément Beaune, et une première concertation publique technique a été lancée en septembre 2024. Depuis, le silence de l'État et de ses services inquiète fortement, d'autant que le calendrier est d'ores et déjà retardé. Les élus locaux, les entreprises les Mosellans ont besoin de visibilité. Il y a urgence ! Six présidents d'intercommunalités du Nord mosellan ont exprimé leurs profondes inquiétudes et demandé la confirmation de la réalisation dans les délais annoncés, ainsi que l'accélération des procédures administratives. Si je salue les efforts engagés pour développer les transports collectifs via le service express régional métropolitain, les lignes de bus transfrontalières ou le covoiturage, ceux-ci ne pourront pas absorber à eux seuls les flux de passagers à venir.

La protection de l'environnement et l'application des normes qui la garantissent doivent demeurer une priorité. Compte tenu des enjeux de mobilité dans le territoire mosellan et de la nécessaire remise à niveau de ses infrastructures, le projet d'A31 *bis* doit être concrétisé selon le calendrier fixé.

L'État est-il pleinement engagé pour le mener à son terme ? Pouvez-vous apporter des précisions quant à la procédure en cours ? (*M. Michel Lauzzana applaudit.*)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre chargé des transports.

M. Philippe Tabarot, *ministre chargé des transports* . Le projet d'autoroute A31 *bis* représente pour l'État un aménagement prioritaire, structurant pour la mobilité en Lorraine, en France et en Europe : nous sommes déterminés à le faire aboutir.

L'autoroute A31, vous l'avez dit, connaît des saturations récurrentes qui pénalisent les travailleurs frontaliers et les habitants de votre territoire. Nous travaillons étroitement avec la région Grand Est et l'ensemble des collectivités locales, dont le département de la Moselle, à ce projet d'A31 *bis* attendu par la majorité des habitants. Un consensus politique local s'est quasiment dégagé...

M. Laurent Jacobelli . Non !

M. Philippe Tabarot, *ministre*lors de la consultation publique organisée à la fin de l'année 2022, et je sais que plusieurs parlementaires s'y sont impliqués. Le dossier d'enquête publique pour le secteur nord est en cours de préparation par les services de l'État, sous l'autorité du nouveau préfet de Moselle.

J'ai une bonne nouvelle à vous annoncer : la concertation préalable à l'enquête publique a été lancée le 28 mai. (*Mme Sandrine Rousseau s'exclame.*) Après les consultations obligatoires – autorité environnementale, collectivités territoriales, contre-expertise socio-économique –, nous espérons lancer l'enquête publique à l'automne 2025, pour obtenir une déclaration d'utilité publique dans les meilleurs délais.

Je sais que ce temps de préparation semble long, mais le dossier est complexe et il convient de lui donner toutes les chances d'aboutir dans les meilleures conditions. Je tiens à rappeler que le lancement d'un projet de cette envergure requiert de franchir de nombreuses étapes et procédures, notamment sur le plan environnemental. Permettez-moi d'ajouter que face aux procéduriers et à la pression contentieuse qui s'exerce sur les grands projets d'infrastructure, l'État prend toutes les précautions nécessaires pour s'assurer que celui-ci respecte les plus hauts standards environnementaux. (*Mme Danielle Brulebois applaudit.*)

M. Jean Terlier . Très bien !

Données clés

Auteur : [M. Belkhir Belhaddad](#)

Circonscription : Moselle (1^{re} circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 754

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juin 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 4 juin 2025